

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, en séance ordinaire

Le JEUDI 30 AVRIL 2026 à 18 H.30

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026.
- 1- COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2025 (C.F.U.)
  - DE LA COMMUNE.
  - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT.
  - DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS.
- 2- BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2026
  - DE LA COMMUNE.
  - DE L'EAU/ASSAINISSEMENT.
  - DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS.
- 3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.).
- 4- DÉLÉGUÉS ESPACE BELLEDONNE.
- 5- RÉFÉRENTS AMBROISIE.
- 6- EMBAUCHE D'AGENTS POUR BESOINS OCCASIONNELS PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE, SERVICE INTERIM.
- 7- QUESTIONS ORALES.
- 8- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. LAZZARO Dominique,  
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

